

4.2 Objectifs du projet

Proposer, dans un esprit de tourisme durable, des hébergements insolites en immersion dans une forêt de mélèzes. Le respect de la faune et de la flore est l'un des fondements du projet.

Les cabanes sur pilotis sont insérées entre les arbres, qui ne seront pas blessés car ils ne servent pas de support. Elles sont construites en mélèze (bardeau en toiture, bardage non déligné en façade) afin de se fondre complètement dans les branchages.

Ainsi que prévu dans la modification du règlement de cette zone au PLU, "en zone Nht : Les constructions sont uniquement autorisées sous forme d'hébergements hôteliers et locaux annexes associés (notamment bureau, cuisine, stockage, couchage et sanitaire pour l'exploitant etc ...) aux conditions cumulatives :

- de ne pas compter plus de 9 volumes à l'échelle de la zone ;
- de ne pas dépasser plus de 60m² de surface de plancher par construction, sans dépasser 300m² de surface de plancher cumulée à l'échelle de la zone. "

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Avant l'implantation des ouvrages : Réalisation d'un diagnostic physiologique, phytosanitaire et biomécanique par un expert Arbre Conseil® de l'ONF .

Les travaux seront réalisés lors d'une 1ère phase de 4 mois à l'automne: la première phase comprendra les coupes, les réseaux et le montage de 3 premières cabanes et le local technique. La construction des 5 autres cabanes interviendra en une ou 2 phases supplémentaires les années suivantes.

Selon les préconisations de l'ONF (mail en annexe 12 suite à visite sur site), "la coupe nécessaire à la construction des cabanes ciblera préférentiellement les arbres les plus faibles, dominés, porteurs de défauts ou de maladie ; cette intervention bénéficiera donc aux arbres conservés ; cette coupe sera limitée au strict minimum imposé par l'architecte, le but étant bien une complète intégration des cabanes dans la forêt. Dans la zone en jeunes bois, elle permettra de réaliser une éclaircie qui s'avère urgente au vu du mauvais coefficient de stabilité de ce peuplement (déséquilibre du rapport hauteur/diamètre).

L'ouverture de tranchées dans le sol pour le passage des réseaux d'eau et d'électricité se fera le plus à distance possible des arbres de façon à limiter les mutilations et blessures racinaires. Si de grosses racines devaient être sectionnées, il sera appliqué un cicatrisant sur la section de coupe."

L'artificialisation des sols est limitée: Les constructions sont faites sur pilotis à l'exception du local technique (emprise au sol inférieure à 50 m²).

Les sentiers cheminant entre les cabanes et la piste d'accès au site ne seront pas revêtus. La piste d'accès au site est existante. Les cabanes sont préfabriquées en atelier et montées sur site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès au site depuis le parking ainsi que la circulation sur le site sont exclusivement piétons. Seuls les secours et les nécessités de logistique (livraison de pellets ...) utiliseront la piste pour un accès motorisé.

Une gestion écologique de la zone est prévue: pas d'utilisation de produits phytosanitaires, plantation d'espèces locales uniquement.

La fréquentation du site sera modeste puisque la capacité d'accueil est de 28 lits.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a reçu un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) le 22/06/2022, ainsi qu'un avis favorable de la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF) du 2/02/2023.

L'Autorité Environnementale a émis un avis conforme dans son examen au cas par concluant à l'absence de nécessité d'étude environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher créée	300 m2
Nombre de constructions	9

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit Le Petit Juan
05200 Les Orres

La parcelle sera détachée de la
parcelle 000/AA/001

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 33 ' 34 " 93 Lat. 44 ° 29 ' 48 " 71

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire communal est concerné par la ZNIEFF de type II « Massif des Orres - tête de la Mazelière - Aupillon - Grand Parpaillon - ubac de Crévoux ». Elle concerne les espaces les moins anthropisés. Ces espaces ont été identifiés en définissant 6 habitats déterminants dont des marécages, des sources pétrifiantes, des pinèdes et éboulis calcaires. La zone du projet se situe à plus d' 1 km de la ZNIEFF. Les enjeux sont donc nuls, cf carte Annexe 7 Doc 1.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La prise en compte des dispositions relatives à la Loi montagne est détaillée en annexe 7 Doc 2.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas située au sein du centre-station 1650 des Orres qui a reçu le label "Patrimoine du XXème siècle" (Architecture Contemporaine Remarquable) et n' est pas directement visible depuis la station. La zone de projet n' est pas située au sein d' un périmètre de protection d' un monument historique, le plus proche étant le cadran solaire au Mélézet, à environ 1 km du site de projet. Les enjeux sont donc nuls. Cf Annexe 7 Doc 3.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas située au sein d'une zone humide. La zone humide la plus proche, représentée par le torrent des Vachères, est située à environ 1,5 km du site de projet. Les enjeux sont donc nuls. cf Annexe 7 Doc 4.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé en et modifié en 2017. cf Annexe 7 Doc 5.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 4 km à vol d'oiseau du site Steppique Durancien et Queyrassien. Le projet est sans incidence sur le site Natura 2000 selon les conclusions du rapport d'expertise écologique du cabinet Monteco. cf Annexe 6 et annexe 8.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le SRCE, le projet est situé au sein d' un réservoir de biodiversité (comme la quasi totalité du territoire de la commune, cf Annexe 7 Doc 6) mais n' est pas situé sur un corridor écologique.. Ainsi, à l' échelle du projet qui prévoit la création de cabanes sur seulement 6 000 m ² , on peut en déduire que les incidences sur la trame verte et bleue sont faibles. En outre, une étude écologique a été réalisée sur le secteur (cf annexe 8). Elle a conclu à des enjeux réduits pour les habitats naturels, nuls à faibles pour la faune et nuls pour la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit (e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les conclusions de l'expertise écologique du cabinet Monteco, les effets sur le site Natura 2000 sont nuls. cf Annexe 6 et Annexe 8.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est localisé presque dans sa totalité en zone bleue (B4) du PPRn, qui correspond à un aléa glissement de terrain, de niveau moyen. Le règlement autorise les constructions dans ce secteur sous réserve du respect des prescriptions (étude géotechnique, pas de rejet dans la pente). La présence du risque glissement de terrain, sur le secteur de projet ne constitue ainsi pas un frein à la réalisation du projet de cabanes perchées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic est très limité puisque la capacité d'accueil est de 28 lits, ce qui correspond pour un taux d'occupation de 100 % 8 véhicules/jour pendant 6 mois par an (durée d'ouverture de la station). Le stationnement des véhicules est prévu au niveau du parking public à environ 100 m du site du projet. A noter que la zone est déjà fortement anthropisée puisqu'à proximité d'un téléski, de 2 pistes de ski et de 2 sentiers piétons.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne sera pas éclairé, des lampes torches seront fournies aux clients.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des conclusions du cabinet d'urbanisme AlpiCité dans son dossier de saisine de la CDNPS de 06/2022, le projet ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, culturel et paysager. cf Annexe 9.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres sont utilisées uniquement comme parcours de printemps par un agriculteur et l'exploitation du projet, compte tenu de la faible superficie impactée, ne perturbera pas la conduite de son troupeau (cf courrier de l'agriculteur M Sylvain Lagier, Annexe 13)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement:

- Emprise du projet réduite de 14000 m² à 6000 m² sur prescription de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites dans son avis favorable du 22/06/2022.
- Période de construction en dehors des périodes les plus sensibles du calendrier écologique, soit de mai à juillet à cette altitude, selon les préconisations du cabinet d'expertise écologique Monteco rendues dans les conclusions de son rapport d'étude de la zone en 11/2021

Mesures de réduction:

- Selon les préconisations du cabinet Monteco, l'éclairage du site doit être très réduit, aux couleurs chaudes et orienté vers le bas: Il est prévu de ne pas éclairer les sentiers, un éclairage de type lampe torche ou frontale sera mis à disposition des clients.
- Peu d'artificialisation des sols compte tenu de la construction sur pilotis, de la décision de ne pas opter pour le revêtement de la piste d'accès et des cheminements piétons.
- La fabrication des cabanes sera réalisée en atelier, ce qui permet de réduire les nuisances de la phase construction à l'assemblage sur site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature écoresponsable et de l'envergure réduite du projet, du caractère antropisé de la zone (piste de ski, téléski, sentiers de randonnée) ainsi que des conclusions rendues dans leurs études par le cabinet d'expertise écologique Monteco et le cabinet d'urbanisme AlpiCité mettant en avant le faible impact tant sur la nature, les paysages, le patrimoine, l'agriculture et les forêts, il semble que le projet pourrait être dispensé d'une étude environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 8 : Expertise Ecologique, Cabinet Monteco Annexe 9: Dossier de saisine de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites CDNPS Annexe 10: Avis CDNPS Annexe 11: Avis conforme MRAe

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Les Orres

le. 15/02/2022

Signature

